



## Rétrospective **Ur sell war-gil**

Depuis le 19 janvier 2024 :

### JANVIER

**Le 22**, une réunion du groupe de travail agriculture dans le cadre du COPIL post-tempête Ciaran a eu lieu à Plougastel-Daoulas.

**Le 23**, participation du Président et de la directrice au point de situation en visioconférence sur l'agriculture par la préfecture du Finistère.

**Le 26**, échange entre la directrice et l'expert-comptable sur le bilan comptable 2023.

**Le 31**, réunion des communes littorales du Finistère organisée par l'AMF 29 - Plougastel-Daoulas.

### FÉVRIER

**Le 2**, rendez-vous comptable entre les trésoriers, la directrice AMF 29 et l'expert-comptable du cabinet E&C sur le bilan comptable 2023, suivi d'une réunion d'exécutif restreint exceptionnelle en visioconférence.

**Le 8**, présence de l'AMF 29 au Forum de l'Emploi Public Breton organisé par le CDG 29 au Quartz-Congrès à Brest.

**Le 12**, réunion COPIL Carrefour des Communes du Finistère (CCF) 2024.

**Le 13**, échange entre le Président AMF 29 et Yann le Meur, expert en finances locales.

**Le 14**, visioconférence sur l'adressage organisée par l'ANDAM, suivie par la directrice, puis rencontre de la directrice avec le délégué départemental de la Poste David Louët.

**Le 15**, participation de la directrice au groupe de travail Bâtiment public en visioconférence, dans le cadre du COPIL post-tempête Ciaran.

**Le 16**, réunion en visioconférence avec l'ADIL et la directrice.

**Le 19**, participation de la directrice au groupe de Déchets verts en visioconférence, dans le cadre du COPIL post-tempête Ciaran.

**Le 21**, rencontre entre le Président AMF 29 et le maire de Trégarantec, et présence de la directrice à l'audience au tribunal de l'agression du maire de Cast, l'AMF 29 s'étant portée partie civile.

**Le 23**, rencontre entre le Président et le président de la Poste, suivie d'une réunion préparatoire CCF entre le Président, la directrice, le maire de Brest François Cuillandre et le Président de Brest'aim et Maire de Gouesnou, Stéphane Roudaut au Quartz à Brest.

**Le 27**, réunion d'exécutif restreint AMF 29 - Brest, suivie d'un échange entre la directrice AMF 29, Isabelle Lannuzel et le directeur général et la directrice adjointe du CDG 29.

**Le 29**, échange en visioconférence entre la directrice et la secrétaire générale de la FRTP Claire Esculier.

### MARS

**Le 4**, réunion COPIL CCF 2024

**Le 5**, rencontre entre la présidente du tribunal judiciaire et le président AMF 29, suivie de l'accueil d'une délégation de maires du Cameroun par le président et la directrice AMF 29. Viviane Godebert a représenté l'AMF 29 au Comité de la charte des usagers de la DDFIP.

**Le 11**, une réunion préparatoire du Carrefour des Communes du Finistère entre la directrice AMF 29 et la directrice de l'espace territorial Brest/Morlaix Mme Sophie Auwayr de la Région Bretagne, a eu lieu.

**Le 12**, une réunion de CA de l'AMF 29 a eu lieu dans les nouveaux locaux du cabinet du CD 29 à Brest.

**Le 18**, participation de M. Roger Lars au Comité départemental du 80<sup>e</sup> anniversaire de la libération à Quimper.

**Le 19**, la directrice et Daniel Goyat ont participé au comité de pilotage post tempête ciaran organisé par le CD 29 et la Préfecture.

**Le 20**, une rencontre de partenariat avec la presse écrite du CCF 2024 en présence de M. CAP, la directrice AMF 29 et de Rachel le Moan a eu lieu.

**Le 21**, le siège administratif de l'AMF 29 a déménagé au 53 rue Branda à Brest.

## Le mot du Président **Gerig ar Prezidant**

# Rétablir la confiance envers les Collectivités Locales : Un Impératif de Gouvernance

Au cœur des préoccupations des élus locaux réside un enjeu fondamental : restaurer une relation de confiance solide entre l'État et les collectivités locales mais aussi entre les collectivités locales et les administrés. Ces relations constituent le socle essentiel qui doit favoriser des partenariats constructifs et une collaboration harmonieuse plutôt qu'une défiance inopérante.



Les lois de décentralisation Deferre de 1982 incarnaient cet esprit de confiance envers les élus locaux, reconnaissant que les politiques publiques sont souvent mieux mises en œuvre par ces derniers que par l'État.

Renforcer le pouvoir dérogatoire des préfets pour leur permettre de déroger aux règlements afin de faciliter la résolution des problèmes citoyens est aussi une piste à explorer. La souplesse de l'État face aux situations exceptionnelles auxquelles sont confrontées les collectivités, comme la tempête Ciaran est aujourd'hui nécessaire. La collaboration entre l'État et les collectivités locales repose sur le respect mutuel des engagements pris et des prérogatives de chaque partie. Les maires, en première ligne sur le terrain, sont confrontés quoti-

diennement à une multitude de défis, allant de l'urbanisme à la gestion environnementale, en passant par la reconstruction des infrastructures. Ces défis sont souvent amplifiés par la complexité des textes et des procédures imposées par l'État.

La confiance envers les élus locaux doit aussi être restaurée par le biais législatif, l'AMF salue ainsi le travail réalisé par le Sénat concernant la proposition de loi sur le statut de l'élu, notamment sur l'article 18 qui modifie l'article 432-12 du code pénal relatif à la prise illégale d'intérêt. Cette modification dispose que cette infraction ne pourrait plus être constituée lorsque l'intérêt porté par l'élu est un intérêt public, par opposition à un intérêt privé.

L'AMF tient en revanche à exprimer sa profonde opposition à la décision du Sénat, d'obliger les élus locaux, dont les maires, à prendre publiquement l'engagement de « s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public » et à respecter les valeurs de la République, comme s'ils les avaient un jour menacées.

Une telle déclaration ne s'applique pas aux parlementaires, au Président de la République et aux ministres, ou aux magistrats. En imposant aux seuls élus locaux cette obligation, c'est un camouflet pour tous les maires et cette disposition apparaît profondément injuste et inutilement stigmatisante. L'Assemblée nationale doit désormais examiner cette proposition de loi et l'AMF espère que cet examen permettra de restaurer la relation de confiance envers les élus locaux.

Bien cordialement,  
*Dominique CAP*



**Groupama**  
LOIRE BRETAGNE

## Réunion des communes littorales du Finistère



Philippe Landais de la DDTM, Nathalie Fourneau de l'AMF, le Président Cap et Maître Prieur.

Le recul du trait de côte et l'artificialisation des sols sont des enjeux majeurs pour les zones littorales. De nouveaux décrets ont été adoptés pour répondre à ces défis, avec des implications juridiques importantes pour les propriétaires, les élus et les acteurs du territoire.

Nathalie Fourneau de l'AMF est intervenue pour présenter les nouveaux décrets Zéro Artificialisation Nette. Maître Prieur a réalisé un état des lieux en droit de

l'urbanisme et en contentieux lié à la loi littoral. La DDTM a analysé des éléments liés aux procédures d'indemnisation pour les personnes expropriées pour risques d'érosion et de submersion par la DDTM.

La conférence a permis aux participants d'appréhender les enjeux juridiques liés au recul du trait de côte et au ZAN et de bénéficier d'une information actualisée en la matière.

## Réunion du second comité de pilotage post-tempête

### L'État et le Département se mobilisent pour accompagner la reconstruction après la tempête CIARAN

Le deuxième Comité de pilotage (COPIL) post-tempête Ciaran s'est tenu le 19 mars à Quimper. L'occasion de faire un point d'étape sur les avancées et de définir les prochaines étapes pour la reconstruction et la résilience du territoire.

L'État et le Département ont mis en place plusieurs dispositifs d'indemnisation pour les agriculteurs, les entreprises et les collectivités locales. Un travail est mené sur l'anticipation et la résilience du territoire face aux futurs événements climatiques extrêmes.

Un troisième COPIL se tiendra dans l'année pour suivre l'avancement des actions et maintenir la dynamique de collaboration entre les acteurs mobilisés.

#### Pour l'État :

71 dossiers de calamités agricoles ont bénéficié d'une aide pour un montant total de 813 000 € d'aides. 348 dossiers d'aide à l'investissement pour les agriculteurs ont été déposés pour un montant total de 14,9 millions d'€.

74 dossiers de Dotation de Solidarité au titre des Événements Climatiques (DSCEC) en cours d'instruction pour une demande totale de 7,3 millions d'euros.

258 demandes d'activité partielle ont été retenues pour les entreprises pour environ 5700 salariés concernés.

#### Pour le Département :

5 millions d'euros d'aides pour les communes rurales et les sentiers de randonnée.

#### Pour la Région :

1 million d'euros de la Région pour les agriculteurs et 8,6 millions d'euros pour les lycées et cités scolaires.

## Nouveaux Bureaux de l'AMF 29

Le siège administratif de l'AMF 29 a déménagé, désormais vous pouvez nous écrire ou rencontrer au **53 rue Branda à Brest**.

Les coordonnées téléphoniques et mail restent inchangés :

Tél. 02 98 33 88 70

amf29@orange.fr

L'AMF 29 souhaite remercier le Conseil départemental du Finistère et la ville de Brest pour leur soutien lors du déménagement de l'association.

Leur participation constitue une aide précieuse pour l'AMF 29, au-delà de l'aspect financier, ce soutien revêt une importance symbolique majeure pour l'association. Il témoigne de la reconnaissance du rôle joué par l'AMF 29 dans la défense des intérêts des communes du Finistère et dans le développement du territoire. Cette collaboration étroite est un gage de réussite pour les actions futures de l'association au service des communes et de leurs habitants.

## L'AMF 29 et le Carrefour des Communes du Finistère sur les réseaux sociaux

L'Association des Maires et Présidents d'EPCI du Finistère (AMF 29) vous invite à suivre l'actualité de l'association et du Carrefour des Communes et Communautés de Communes du Finistère qui se tiendra les 3 et 4 octobre prochains à Brest au Quartz.

Cet événement incontournable pour les élus locaux du Finistère et les services sera l'occasion d'échanger sur les thématiques majeures qui impactent les communes et les intercommunalités de notre département, de rencontrer les acteurs institutionnels et économiques du territoire et de découvrir des solutions innovantes pour répondre aux défis de demain

### Suivez l'actualité de l'AMF 29 et du Carrefour des communes :

Site internet : [www.amf29.asso.fr](http://www.amf29.asso.fr)

Facebook :

[www.facebook.com/amfinistere](https://www.facebook.com/amfinistere)

Linkedin :

[www.linkedin.com/company/96223409/admin/feed/posts/](https://www.linkedin.com/company/96223409/admin/feed/posts/)

## Mise en place des dispositifs indemnitaires suite à la tempête Ciaran

Un peu moins de six mois après la tempête, les aides annoncées par l'État sont au rendez-vous. Elles apportent aujourd'hui le nécessaire soutien aux agriculteurs qui ont été les premiers touchés par la tempête : au titre des calamités agricoles, 46 dossiers ont ainsi pu bénéficier d'une aide financière d'un montant total de 813 000 € ; pour les aides à l'investissement, 348 dossiers ont été déposés, représentant un montant de près de 150 millions d'euros ; 593 demandes d'aide à la trésorerie ont été reçues, dont plus de 350 dossiers ont été payés à mi-mars, pour un montant total de 7,5 millions d'euros, sur une enveloppe ouverte supérieure à 10 millions d'euros.

Les aides de l'État permettront également d'aider les collectivités à faire face aux dépenses qu'elles ont dû engager :

- 74 dossiers ont été déposés pour la Dotation de solidarité au titre des événements climatiques (DSEC) pour une demande totale de 7,3 M€. Ce fond concerne essentiellement les biens non assurables des collectivités.
- Le Fonds spécial mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, pour lequel la lettre circulaire d'appel à dossier a été adressée à l'ensemble des collectivités finis-tériennes le 21 mars dernier, viendra financer les dommages principaux des collectivités, en priorité pour celles non prises en charge par les assurances. Il est doté à hauteur de 14 M€ pour la Bretagne.

Ces éléments ont pu être partagés lors du dernier COPIL « post-Ciaran » du 19 mars réunissant élus et représentants du monde socio-professionnel. À travers ce COPIL, le travail collectif de l'État, du Conseil départemental, du Conseil régional et de l'ensemble des collectivités, avec les chambres consulaires notamment, se poursuit par ailleurs : il s'agit à la fois de continuer de traiter les stigmates de Ciaran et d'inventer une résilience encore accrue du Finistère pour demain.

### Elections européennes

Le 9 juin prochain, se tiendront les élections au parlement européen en France. D'ores et déjà, la préfecture se mobilise pour organiser ce scrutin. Comme c'est la règle, les maires sont en première ligne pour assurer la bonne tenue de ce rendez-vous de la démocratie.

Vous avez déjà reçu des premières informations et directives qui seront complétées dans les prochains mois.

Pour toute question, la préfecture est là pour vous accompagner : [pref-elections@finistere.gouv.fr](mailto:pref-elections@finistere.gouv.fr)

## La politique volontariste du Département en faveur du logement social

Le Finistère traverse une crise du logement de grande ampleur, qui impacte également la production de logements sociaux. Cette préoccupation majeure du Département l'a conduit, le 26 octobre 2023, à lancer un plan d'action départemental pour le logement social. Le Département a ainsi décidé d'engager des moyens inédits pour doubler la construction de logements sociaux par son bailleur social Finistère Habitat, en 2022 et 2023, au bénéfice notamment des classes moyennes. Cet effort de construction doit permettre chaque année à 1 000 Finistériens supplémentaires de se loger.

### Un contexte difficile

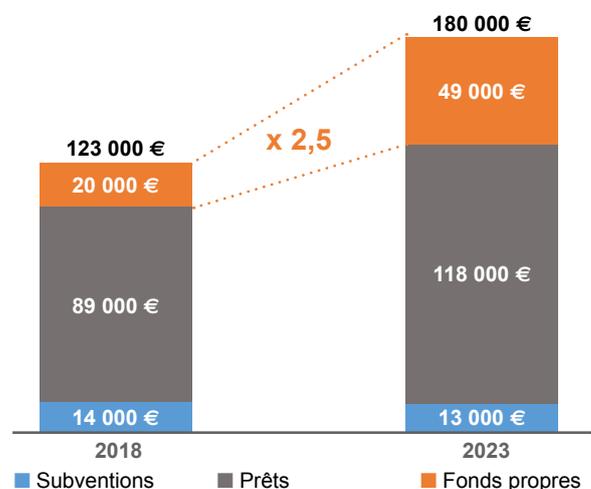
Le modèle économique de Finistère habitat est déstabilisé par la hausse des coûts de construction, la hausse du taux du livret A et le plafonnement des loyers. Depuis 2018, les coûts de construction ont augmenté de 45 %, si bien que les besoins en fonds propres de Finistère Habitat ont été multipliés par près de 2,5. L'office départemental fait donc face à un redoutable effet ciseau avec un besoin en fonds propres à la hausse et des recettes issues des loyers et du livret A à la baisse.

### Des subventions exceptionnelles

Afin de permettre le doublement de l'effort de construction pour atteindre 450 logements par an, le Département a décidé d'allouer à Finistère Habitat des moyens d'une ampleur exceptionnelle.

Après une première subvention de 10 M€ en 2022, une deuxième subvention de 10 M€ a été attribuée à Finistère Habitat en 2023. Avec ce plan, le Département se mobilise pour permettre au plus grand nombre de Finistériens de trouver à se loger afin que chacun puisse vivre, travailler et vieillir en Finistère.

### Comparatif du coût de construction des logements sociaux



# Une ambition affirmée pour la souveraineté alimentaire de notre pays, et de son agriculture

Erwan BALANANT, Député de la 8<sup>e</sup> circonscription du Finistère

Dans le contexte de la crise agricole qui a secoué nos territoires et nos communes, le salon de l'agriculture a été un rendez-vous pour rencontrer les nombreux acteurs du secteur, écouter leurs attentes et valoriser les produits de notre agriculture. L'édition 2024 s'est déroulée dans un contexte particulier après plusieurs semaines de revendications face aux « emmerdements » générés par les diverses administrations, d'incompréhension face aux directives, de désespoir des agriculteurs à ne pouvoir vivre de leur travail.

Ainsi à l'occasion du salon, le Président de la République a annoncé que le projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture allait permettre de définir l'agriculture et l'alimentation comme « intérêt général majeur ». Finalisé, et présenté fin mars en Conseil des ministres, ce projet de loi sera soumis à l'avis du Conseil d'État avant que le Parlement ne s'en saisisse.

Avec ce projet de loi, un cap est fixé : celui de la souveraineté alimentaire, pour soutenir et protéger notre agriculture.

Les demandes sont nombreuses, nous les avons écoutées sur le terrain et nous sommes conscients qu'il reste encore des mesures à simplifier, une reconnaissance à améliorer et une rémunération à augmenter. Le ministre de l'agriculture portera ce projet de loi, afin de proposer une série de mesures pour préparer l'avenir du monde agricole si important dans le Finistère.

Fruit d'une large concertation avec les acteurs de terrain et les parlementaires, le Gouvernement a souhaité enrichir ce projet de loi, suite aux dernières mobilisations, afin de se saisir des défis agricoles : l'orientation et la formation, l'installation et la transmission, ainsi que l'adaptation au changement climatique.

Pour atteindre cet objectif de souveraineté alimentaire, il est impératif :

- **D'assurer le renouvellement des générations** : nous devons faire émerger une nouvelle génération d'agricultrices et d'agriculteurs formés et acteurs des transitions alimentaires. Il s'agit de répondre aux défis de la compréhension mutuelle entre agriculture et société et à la nécessité de conforter notre enseignement agricole, pour former davantage et former mieux (découverte de l'agriculture à l'école, stages immersifs au collège et au lycée...)
- **De donner un souffle nouveau à notre politique d'installation et de transmission des exploitations agricoles** : nous devons développer les installations, en permettant de mener



Photo : Assemblée Nationale

les transitions imposées par le changement climatique, et de préserver la diversité de notre modèle agricole :

- D'instaurer un guichet unique, « France Services Agriculture », qui permettra pour le porteur de projet de simplifier les démarches, de bénéficier d'une offre d'accompagnement, de conseil et de formation ;
- De créer un cadre favorable au droit à l'essai est prévu par le projet de loi (il s'agit d'un engagement pris dans le cadre du Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture et qui pourra être valorisé auprès de Jeunes Agriculteurs) ;
- De créer un Groupement foncier agricole d'investissement (GFAI), outil de portage du foncier qui permettra d'attirer, de manière maîtrisée, de nouveaux capitaux pour l'agriculture, afin de lever les freins à l'installation des jeunes générations et des personnes non issues du monde agricole.
- **De sécuriser et de libérer l'exercice de l'activité agricole** : nous devons limiter les contraintes et mettre fin aux injonctions contradictoires qui pèsent lourdement sur la compétitivité de notre agriculture.

Le vaste chantier de la simplification doit se poursuivre, et les parlementaires aux côtés des élus locaux y veilleront et y participeront. Le projet de loi va permettre des avancées immédiates :

- L'adaptation du régime de répression des atteintes au droit de l'environnement, pour un État qui accompagne et fait confiance au monde agricole, avec des procédures et des peines véritablement adaptées aux situations ;
- L'accélération de la prise de décision des juridictions en cas de contentieux contre des projets d'ouvrage hydraulique agricole et d'installations d'élevage ;
- La simplification et l'unification du régime applicable aux haies ;
- Une souplesse accrue des contrôles de l'État sur les demandes d'extension d'accords conclus dans le cadre d'une organisation interprofessionnelle ;

Notre ambition affirmée pour la souveraineté alimentaire de notre pays et de son agriculture doit s'inscrire dans une démarche écologique car ce serait une erreur d'opposer agriculture et écologie. Il n'y aura plus d'agriculteurs sans transition écologique et nous ne ferons pas la transition sans les agriculteurs. Tel est le chemin proposé par ce projet de loi, qui renforce les réponses que le Gouvernement et la majorité apportent à nos agricultrices et nos agriculteurs.

Pour tout contact "Info-Maires" : Armelle Coffin • Téléphone : 02 98 33 88 70 • e-mail: amf29@orange.fr. "Info-Maires" est édité par l'Association des maires et présidents d'EPCI du Finistère. ISSN1765-414.

Directeur de la publication : Dominique Cap. Maquette : Christophe/Roderick Hudelot, Landerneau. Impression : MKS Communication, La Roche-Maurice. Remerciements à l'Office public de la langue bretonne pour les traductions.

